

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 039-243900420-20260209-03_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

**République française
Département du Jura**

Séance du 09 février 2026

Date de convocation
27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 09 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Affaires générales
N°03/2026

Nombre de membres

40

Présents

36

Représentés

2

Excusés

3

Votants

38

Présents

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Rose, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés MM. Truchot (procuration à Mme Sermier), Koehren, Théry (procuration à M. Della Santa).

Absents Mme Faivre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame Virginie Pate secrétaire de séance,
- Approuve le procès-verbal du précédent Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 15 décembre 2025 :
 - N°136/2025 : Marché Festival des Semeurs du Val d'Amour,
 - N°137/2025 : Attribution Marché révision générale PLUi,
 - N°138/2025 : Aide aux salons – Hironwoods,
 - N°139/2025 : Convention de participation lutte ambroisie / Fredon,
 - N°140/2025 : Révision générale du PLUi – Plan de financement,
 - N°141/2025 : Convention avec l'association Musica'Loue,
- Prend acte de la délibération prise en Bureau du 19 janvier 2026 :
 - N°01/2026 : Salon de l'Agriculture.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

